



Création d'un Espace naturel sensible à LIXHAUSEN

Rapport n° CP/2013/496

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Lors de sa réunion du 11 décembre 2000, le Conseil Général a décidé de renforcer sa politique en faveur des espaces naturels en mettant en oeuvre son droit de préemption (article L142-1 et suivant du Code de l'Urbanisme) au cas par cas dans les sites répondant aux objectifs de la politique de gestion et de protection des espaces naturels. Le Schéma Départemental des Espaces naturels a confirmé l'importance de cet outil de protection.

Dans ce cadre, le Département a été sollicité par la commune de Lixhausen afin de préserver les milieux remarquables et la qualité paysagère de la colline du Scheuerberg. Après un travail de préparation technique et de concertation locale, il est proposé d'instaurer une zone de préemption sur ce site.

1. Situation et contexte historique

Ce site est un ensemble de prés et vergers, haies et bosquets, pour une surface totale de 24ha. Il fait déjà l'objet d'une protection partielle (5ha environ) par le Conservatoire des Sites Alsaciens (propriétés propres et terrains confiés par la commune) depuis la fin des années 1990. Des opérations de valorisation pédagogique ont aussi été entreprises : sentier de randonnée balisé par la communauté de communes du Pays de la Zorn, sentier « nature » installé par l'école de Lixhausen.

2. Etat des lieux des milieux naturels et enjeux environnementaux

Historiquement, c'est sur ce coteau exposé plein Sud que les habitants de Lixhausen et des communes voisines cultivaient leurs vignes et y entretenaient des arbres fruitiers.

Mais l'abandon progressif des parcelles à partir des années 1970 a conduit à un dépérissement des arbres fruitiers et à une fermeture progressive du milieu.

L'action entreprise par le Conservatoire des Sites Alsaciens a porté sur l'entretien des vergers et des prairies, permettant de créer localement une première zone refuge pour la faune et la flore.

Les inventaires menés par le CSA ont mis en évidence plus d'une centaine d'espèces de plantes, et une avifaune diversifiée :

<u>Habitats d'intérêt patrimonial</u>				
Code CORINE	Intitulé CORINE	Liste Rouge Alsace	Code NATURA	Intitulé NATURA 2000
> Site CSA : Scheuerberg - LIXHAUSEN				
38.22	Prairies de fauche des plaines médio-européennes	LR	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)

<u>Espèces végétales d'intérêt patrimonial</u>							
Nom scientifique	Nb obs	Années d'obs *		Protection règlement.	Liste Rouge Alsace	Liste Rouge Nationale	Directive Habitats
		No	Ni				
> Site CSA : Scheuerberg - LIXHAUSEN							
<i>Gentianella ciliata</i> (L.) Borkh.	1	2000	2000	PR	LR : vulnérable		

* No : première année d'observation, Ni : dernière année d'observation

Espèces animales d'intérêt patrimonial

Nom scientifique Nom vernaculaire	Statut	Nb obs	Années d'obs *		Protection nationale	Liste Rouge Alsace	Directive européennes
Classe : Aves							
> Site CSA : Scheuerberg - LIXHAUSEN							
<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758) Epervier d'Europe	Nicheur certain	1	2010	2010	N		
<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus, 1758 Faisan de Colchide ; Faisans de Chasse	Non précisé	1	2009	2009			DO2, DO3
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758) Tourterelle des bois	Non précisé	1	2010	2010		LO : patrimonial	DO2

<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758) Hibou moyen-duc	Nicheur certain	1	2010	2010	N		
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758) Pic épeiche	Nicheur certain	2	2010	2010	N		
<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758) Pic épeichette	Nicheur possible	1	2010	2010	N		
<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758 Torcol fourmilier	Non précisé	2	2009	2010	N	LO : patrimonial	
<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758 Pic vert	Fréquente le site	2	2009	2010	N		
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831 Rossignol philomèle	Non précisé	1	2009	2009	N		
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887) Pouillot véloce	Non précisé	1	2009	2009	N		
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758) Fauvette à tête noire	Non précisé	1	2010	2010	N		
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783) Fauvette des jardins	Nicheur certain	1	2010	2010	N		
<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787 Fauvette grisette	Non précisé	1	2010	2010	N		
<i>Sylvia curruca</i> (Linnaeus, 1758) Fauvette babillarde	Nicheur certain	1	2010	2010	N	LO : à surveiller	
<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758 Pie-grièche écorcheur	Nicheur probable	1	2010	2010	N	LO : à surveiller	DO1
Classe : Mammalia							
> Site CSA : Scheuerberg - LIXHAUSEN							
<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758) Blaireau européen	Non précisé	1	2010	2010		LO : à surveiller	
<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758 Hérisson d'Europe	Non précisé	1	2009	2009	Art.2 (07)		
Classe : Reptilia							
> Site CSA : Scheuerberg - LIXHAUSEN							
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768) Lézard des murailles	Non précisé	1	2009	2009	Art.2 (07)	LO : patrimonial	DH4

* No : première année d'observation, Ni : dernière année d'observation

Pour les oiseaux, le nom de l'espèce en grisé signifie que l'espèce est protégée au niveau national mais ne figure pas à l'annexe I de la Directive Oiseaux 79/409 CEE, ni sur la liste rouge régionale.

Autre élément marquant de ce site, la colline du Scheuerberg représente par ses prés-vergers, haies, vignes, et petits bois un élément essentiel du paysage.

Le périmètre proposé par la commune englobe l'ensemble de la colline, ainsi que 1,7ha de prairies à proximité immédiate du village. La commune exprime ici sa volonté de préserver le paysage à l'entrée du village, mais également de toute intervention qui pourrait créer ou aggraver le risque de coulée de boues déjà existant sur la commune.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation locale avec la profession agricole et les associations environnementales.

3. Objectifs et modalités de préemption

L'objectif est de préserver l'ensemble du foncier retenu pour intégrer cet Espace Naturel Sensible, c'est à dire avec préemption systématique. Conformément au souhait de la commune, et en cohérence avec les prescriptions du Schéma Départemental des Espaces Naturels, le droit de préemption sera exercé au profit du Conseil Général. Une fois acquis, ces terrains seront confiés en gestion au Conservatoire des Sites Alsaciens, en lien avec l'intervention que le CSA réalise déjà sur ce site.

4. Urbanisme

Ce projet, dans son périmètre et dans ses objectifs, est conforme aux documents d'urbanisme, d'aménagement et de développement visés par l'article L.142-1 du Code de l'Urbanisme. Il a été soumis pour avis, en raison de la présence d'une carte communale, au représentant de l'Etat dans le département (art L142-3 du code de l'urbanisme).

5. Coût du projet

Le coût de l'acquisition des 24 ha est estimé à environ 55 000 €. Cette estimation est basée sur les prix pratiqués localement (soit 25 à 30€/are). Les acquisitions seront financées par la Taxe Départementale d'Aménagement instituée par la Plénière du Conseil Général du 24 octobre 2011 sur l'ensemble du territoire et qui se substitue à la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS). Les acquisitions se réaliseront sur plusieurs années (droit de préemption, et au gré des ventes). Aussi, un budget d'environ 1000 € par an est à envisager.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- rappelle que conformément aux dispositions des délibérations du Conseil Général n°CG/2011/11 et 9 du 31 mars 2011 relatives aux délégations, le président et la commission permanente du Conseil Général ont compétence respectivement en matière de création de zone de préemption et d'exercice du droit de préemption

- décide de créer une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur la colline du Scheuerberg à Lixhausen, en raison du grand intérêt écologique et paysager du site et conformément au plan de situation, au plan de délimitation et au listing parcellaire annexés à la présente délibération.

Elle autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce projet et à signer tous les documents à intervenir dans ce cadre.

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL